BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL
BOURGOGNE

Grandes cultures n° 16 du 23 février 2016

A retenir cette semaine :

- Mettre en place les cuvettes jaunes afin de détecter l'arrivée des ravageurs
- Les parcelles de colza sont à des stades très avancés (D2). On constate de fortes hétérogénéités de stades intra-parcellaires.
- Les vols de charançons de la tige de colza ont débuté en Bourgogne.
- premiers symptômes d'oïdium et de cylindrosporiose observés dans les sols blancs et froids du réseau.

Réseau 2015-2016

Le réseau 2015-2016 est actuellement constitué de 68 parcelles. Le BSV de cette semaine est réalisé à partir d'observations faites sur 31 parcelles du réseau.

Stades des colzas

19% des colzas sont au stade BBCH53 (D2) inflorescence dégagée, la majorité des colzas est encore au stade D1 et 26% sont seulement au stade C2 : reprise de végétation-début de la montaison.
Rappel : un stade est atteint lorsque 50% des plantes sont à ce stade.

Les stades sont difficiles à observer cette année car les colzas qui ont faim d'azote ont tendance à monter et les inflorescences sont visibles. Néanmoins, l'avancement des stades par rapport à la normale est réelle et on peut compter entre 3 et 4 semaines d'avance.

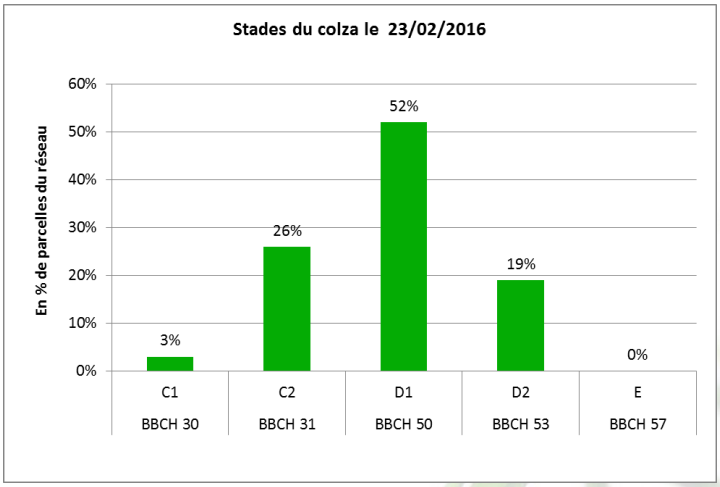

Mise en place des cuvettes

Les conditions météo de ces derniers jours (pluie et vent) n'ont pas été favorables au vol des insectes. Cependant, il reste opportun de mettre en place les pièges sur végétation afin d'être en mesure de capturer le moment venu les premiers charançons qui se porteront sur les cultures.

En effet à cette période, 3 jours consécutifs avec des températures supérieures à 9°C, l'absence de pluviométrie et de vent sont suffisants pour caractériser les conditions de vol du charançon de la tige du colza.

Les conditions météo de ces derniers jours (pluie et vent) n'ont pas été favorables au vol des insectes. Cependant, il reste opportun de mettre en place les pièges sur végétation afin d'être en mesure de capturer le moment venu les premiers charançons qui se porteront sur les cultures. En effet à cette période, 3 jours consécutifs avec des températures supérieures à 9°C, l'absence de pluviométrie et de vent sont suffisants pour caractériser les conditions de vol du charançon de la tige du colza.

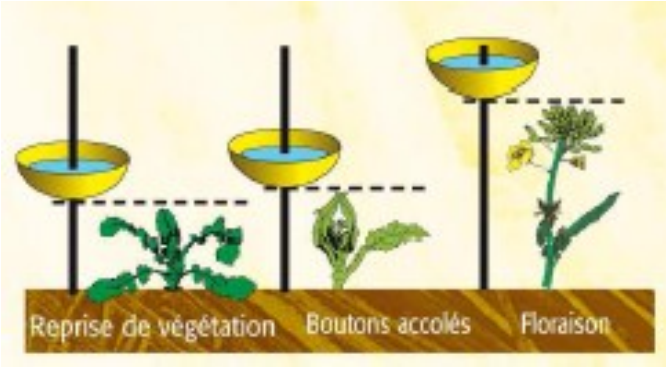

Placer la cuvette à au moins 10 mètres au-delà de la bordure de la parcelle et si possible à proximité d'un ancien champ de colza de l'année précédente
Remplir les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle par exemple)
Le fond de la cuvette suit le niveau supérieur de la végétation
Réaliser 1 relevé au moins 1 fois par semaine

Charançon de la tige du colza

31 parcelles observées

Charançon de la tige du chou
(*Ceutorrhynchus. Quadridens)*
Extrémités des pattes <u>rousses</u>

Photo Terres Inovia

Charançon de la tige du colza
(Ceutorrhynchus. Napi Gyll.)
Extrémités des pattes <u>noires</u>

Photo Terres Inovia

Vous pouvez consulter ProplantExpert, un outil d'anticipation sur l'arrivée des insectes grâce aux données météorologiques prévisionnelles de 4 postes (Auxerre, Dijon, Macon et Nevers).

La consultation des données ProplantExpert ne doit pas se substituer à l'observation concrète des parcelles mais alerter sur l'arrivée potentielle du ravageur et inciter à la mise en place ou au suivi précis des cuvettes jaunes.
Ce service gratuit est disponible sur le site de Terres Inovia (www.terresinovia.fr)
La consultation du 23 février de cet outil montre que les vols de charançon de la tige du colza ont débuté en Bourgogne mais qu'ils sont ralentis par les conditions météo.

Outils
proPlant Expert
expert

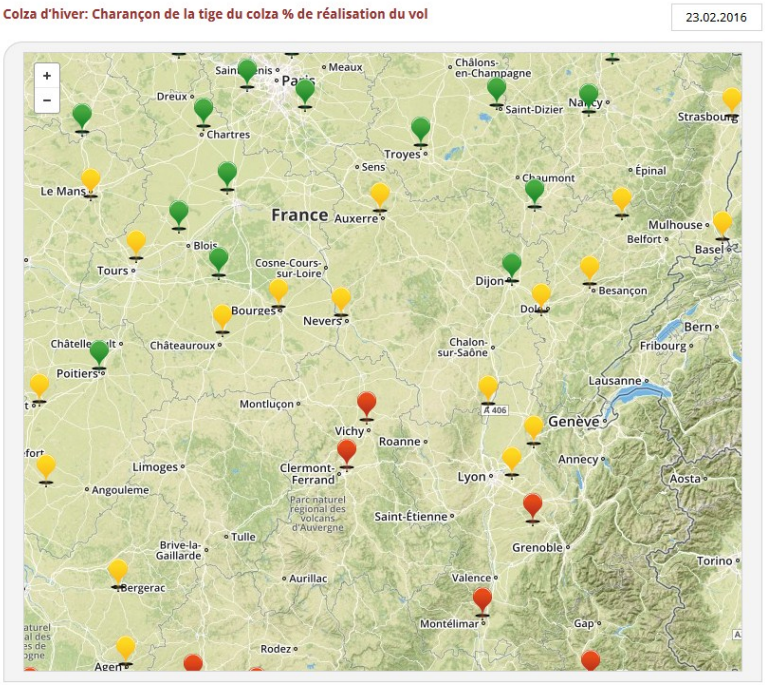

Les vols ont débuté sauf pour la station météo de Dijon.
A ce jour seule une très faible partie des ravageurs est en place (-10%), de nouvelles arrivées sont probables.

-Seuil de nuisibilité : le délai d'intervention est de 8 à 10 jours après les premières captures significatives (temps nécessaire pour que les femelles acquièrent leur maturité sexuelle et entament l'activité de ponte) au stade sensible du colza (à partir de l'élongation de la tige c'est-à-dire du passage de C1 à C2).

Le stade C2 se caractérise par la présence d'un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.
Avant ce stade le charançon de la tige du colza n'est pas nuisible.

La nuisibilité est liée aux œufs qu'il dépose dans la tige du colza. Ces derniers provoquent en effet une réaction physiologique de la plante, se traduisant par des nécroses, des déformations, voire des éclatements de tiges. Les pertes de rendement consécutives à ces perturbations sont d'autant plus préjudiciables que le printemps est sec par la suite.

Le risque conjugue donc la présence de femelles aptes à pondre avec la présence de tige tendre.

-Observations : Sur 31 parcelles observées, 5 ont signalé des captures de charançons de la tige du colza dans les cuvettes toutes situées en Saône et Loire, avec de 1 à 6 charançons de la tige du colza piégés dans les cuvettes.

A la différence avec le charançon de la tige du colza, le charançon de la tige du chou ne pond pas directement dans la tige, mais dans les pétioles des feuilles. Les larves rongent ensuite les pétioles, perforent la tige et s'attaquent à la moelle, sans conséquence sur la croissance de la tige.

Pour information, 5 parcelles sur 28 ont piégé des charançons de la tige du chou dans les cuvettes du réseau cette semaine.

-Analyse du risque : à ce jour, le risque charançon de la tige du colza est faible

Larves de grosse altise et de charançon du bourgeon terminal.

Dans certains secteurs comme les plateaux du Tonnerrois, la présence de larves de grosses altises est signalée de façon très importante. Dans la parcelle du réseau de Thorigny-sur-Oreuse (89), 100% des pieds de colza sont porteurs de larves d'altise et 10% de larves de charançon du bourgeon terminal (CBT). Cette situation devient problématique car les colzas sont fortement affaiblis par ces larves, ils sont peu poussants et les larves commencent à progresser vers les cœurs.

N'hésitez pas à signaler à vos conseillers des parcelles avec forte présence de larves de grosses altises ou de CBT afin que des tests de résistance des larves aux pyréthrinoides soient réalisés si nécessaire pour compléter le monitoring de la région.

Larve de charançon
du bourgeon terminal.
Photo : L. Jung, Terres Inovia

Larves de grosse altise
dans pétiole de colza.
Photo : L.Jung, Terres inovia

BRUNE D'AUTOMNE

Les conditions climatiques de l'automne ainsi que l'hiver 2015-2016 ont été exceptionnellement douces et favorables à la croissance des plantes. Par conséquent les plantes de moutarde ont six semaines d'avance sur les plateaux et un mois d'avance en plaine Dijonnaise et Chalonnaise par rapport à une année normale.

Le réseau d' observation :

Le réseau est constitué de 10 parcelles sur la région Bourgogne, cette semaine 7 parcelles ont été observées (1 dans l'Yonne ,2 en Saône et Loire et 4 en Côte d'or(1 Auxois,1chatillonnais et 2 en plaine dijonnaise)

Stade de la culture :

20 % des parcelles sont au stade début montaison (C2),
70 % des parcelles sont au stade boutons accolés, cachés dans la rosette (D1),
10% des parcelles sont au stade inflorescence dégagée (D2).

Ravageurs :

Il est urgent de remettre en place les cuvettes jaunes dans les parcelles pour détecter l'arrivée des ravageurs. Elles doivent être positionnées au-dessus de la végétation et au moins à 15 m du bord de la parcelle.

Le relevé de la cuvette régulièrement devient donc nécessaire.

Les températures de cette semaine ne sont pas favorables aux vols des insectes.

Charançon de la tige du colza :

Aucune capture de charançon de la tige du colza n'a été signalée dans les parcelles du réseau. Il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour le charançon de la tige du colza, il est donc considéré que la seule présence de cet insecte est un **risque pour la culture**.

Charançon de la tige du chou :

Quelques captures ont été réalisées en plaine dijonnaise et dans l'Yonne. Cependant, cet insecte n'est pas considéré comme nuisible sur la culture, le **risque est nul.**

Méligèthes :

Nous constatons la présence de 2 à 3 méligèthes dans les cuvettes jaunes situées à Noiron sous Gevrey (21) ; La Charmée (71) et Saint Loup de Varenne (71). Cependant, aucune méligèthe n'a été signalée présente sur les plantes.

Le seuil de nuisibilité pour des moutardes au stade bouton visible est de 1 méligèthe par plante en moyenne sur 25 plantes à l' intérieur de la parcelle (2ème passage de pulvérisateur) . **Le risque est donc nul** pour l'instant mais la surveillance reste nécessaire à l'annonce de température supérieur à 12 °C.

Maladie :
Le feuillage des plantes est particulièrement sain . R.A.S.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et Terres Inovia (Institut technique des producteurs d'oléagineux, de protéagineux, de chanvre et de leurs filières), avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21 - CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – SEPAC – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRYSOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – AGRI SUD EST - TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN—SARL LEGUY– AMDIS.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

Avec la participation financière de : ONEMA Office national de l'eau et des milieux aquatiques